



LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

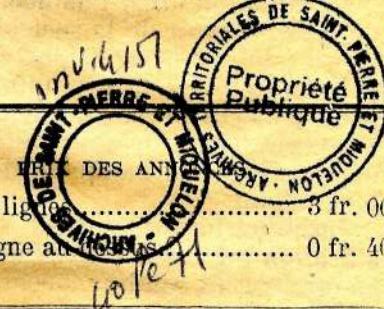
PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).
 Pour la Colonie.
 Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00
 Union Postale
 Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



Une à six lignes..... 3 fr. 00
 Chaque ligne au-delà..... 0 fr. 40

Le droit de vivre ou de crever de faim

Depuis plus d'un an, le Réveil a démontré par divers exposés que M. Légasse tendait tous ses efforts à absorber à son profit les forces vives de notre malheureuse colonie.

Une fois de plus, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs saint-pierrais que c'est pour eux une question de vie ou de mort. Ils connaissent quelle est la manière d'opérer des Légasse : tirer tout le parti possible de ceux qu'ils font travailler, abuser jusqu'à l'excès du travail de ceux qu'ils ne considèrent que comme des mercenaires, empêcher tous les profits et ne laisser aux travailleurs que la ruine et quelquefois le déshonneur.

Aujourd'hui, cette corde d'exploitation est usée parce que le pays est ruiné en partie par leur faute, et parce qu'ils ont trop ouvert les yeux des gens qui voient qu'ils ont été entraînés à la ruine et à la misère.

Où sont en effet les heureux qu'ils ont faits ? Est-ce parmi leurs commandités ? Avisez-vous de vous informer et si on ne veut pas vous répondre, vous verrez comment tout cela finira malgré la chaîne d'or qui les rive à leur fortune.

Nous l'avons dit ce système d'exploitation est usé, il ne peut plus rien produire parce qu'il a été épuisé. Il faut se rabattre sur une autre branche d'exploitation, qui déjà a donné d'assez beaux et bons résultats : c'est à dire avoir la haute main sur toutes les affaires administratives de la colonie.

On ne peut y parvenir qu'à la condition d'être maître du conseil municipal, d'être maître de la Chambre de commerce et d'être aussi maître au conseil d'administration où se traitent les affaires de la colonie.

Etant maître de ces trois assemblées, on a également à sa dévotion toute administration qui comme celle d'un Jullien et d'un Cousturier veut bien se laisser faire soit par complicité, soit par pusillanimité.

Toutes les cordes d'exploitation sont bonnes : devenu impopulaire par tant

d'exactions c'est avec la question de l'église que l'on veut jeter de la poudre aux yeux des gens pour les tromper, parce que l'on sait que le pays est religieux ; on veut le dominer à l'aide de ce moyen parce que l'on sait que nous avons le respect de la religion. Mais nous ne sommes ni des naïfs, ni des imbéciles et nous savons que la construction d'une église n'est pas un acte religieux ; c'est au contraire un acte bien matériel d'administration communale.

Admettons qu'au nom de la population et du conseil municipal, M. l'abbé Légasse se soit offert et même imposé pour récolter les fonds nécessaires à la reconstruction de l'église, son zèle doit avoir une limite et une sphère d'action, et celle qu'il prend n'est pas celle qui revient à un prêtre dans un pays civilisé et où l'organisation des administrations civiles existe.

Pourquoi vouloir imposer la construction d'une église à sa fantaisie en négligeant toutes les autres considérations de beaucoup plus importantes qu'une œuvre matérielle, qui consistent à donner satisfaction à ses paroissiens et à ramener la paix et la concorde par sa présence parmi eux, partageant et soulageant leur misère et leur détresse. Au lieu de cela, ce fonctionnaire ecclésiastique fuit en quelque sorte ses fidèles pour intriguer dans les couloirs du ministère, se faisant courtisan, abandonnant son poste pour ne s'occuper que de ses intérêts personnels.

Pourquoi encore cet entêtement à ne pas faire connaître le montant des sommes recueillies ? Pourquoi laisser ignorer où ces fonds sont déposés ? Pourquoi laisser tant de soupçons s'élever, quand M. l'abbé Legasse doit savoir qu'un prêtre ne doit jamais prêter à la critique, comme la femme d'un César il ne devrait jamais être soupçonné.

Pourquoi ce silence dédaigneux vis à vis de braves gens ? Pourquoi cette grosse dépense d'installation d'une imprimerie ? Pourquoi cet envoi d'un journaliste à grands frais ? Qui est-ce qui paie tout cela ? Est-ce l'église ou M. Légasse ? Autant de questions qui jettent le trouble dans les esprits.

Si c'est M. Légasse qui paie tout,

nous connaissons sa manière de faire ; il faut donc qu'il ait de graves intérêts en jeu pour faire de telles dépenses, car il est de ceux qui donnent un œuf pour avoir un bœuf.

Ce point capital d'exploitation n'a jamais été mis en doute, tout le monde en convient : M. Légasse veut tout monopoliser, veut tout absorber à son profit et en ce moment la construction de l'église lui sert de prétexte pour essayer de resaisir les rênes, croyant pouvoir s'appuyer sur la crédulité des gens et en faire une question de religion, quand ce n'est qu'une affaire de domination.

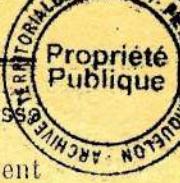
Arrière de tels procédés de pression ! Les Saint-Pierrais sont des croyants, mais ils ne sont pas les naïfs que l'on voudrait exploiter comme de vulgaires bigotes. Ils savent que l'on veut faire suer jusqu'aux dernières gouttes de sang à leur malheureux pays ; ils savent que les Légasse se sont mangés entre eux et qu'ils veulent maintenant dévorer les dernières ressources de ce pauvre pays. Les gens sensés, qui envisagent l'avenir, ne se prêteront pas à ce manège, ils ont trop souci de leur indépendance et ils ont trop horreur de la servitude.

LA DERNIÈRE VICTIME des Légasse

Qui ne connaît pas Jolivet, un homme certes très intelligent et très actif, ce qui ne l'a pas empêché de succomber sous la fatalité de s'être laissé commander par les Légasse.

En 1896, Jolivet se trouvait dans une mauvaise situation commerciale, il devait à Légasse 25,000 francs plus environ pour 50,000 francs de billets à la Banque. A ce moment-là, il aurait pu obtenir la liquidation judiciaire et s'en tirer avec honneur.

Cela ne faisait pas l'affaire de Légasse qui aurait supporté toute la perte. Pour en sortir, ces tripoteurs d'affaires imaginent de trouver à Jolivet des commanditaires et de monter une autre société Jolivet & Cie.



A cette intention on fait faire à Jolivet un faux inventaire d'où on fait disparaître les 25,000 francs dus à M. Louis Légasse et on masque les 50,000 francs de billets par des achats de morue.

Sa situation ainsi falsifiée, on décide de porter l'avoir de la société à 150,000 francs : Jolivet pour 50,000 fr. Légasse pour 40,000 et les autres commanditaires pour 60,000 francs. En quelques jours la souscription s'opère et les fonds sont déposés chez un banquier de Bayonne bien connu.

Jusqu'ici tout est correct sauf la falsification du bilan Jolivet qui a induit en erreur ceux qui ont souscrit les parts de commanditaire.

Pour cette belle besogne, M. Légasse s'octroie 12,000 francs de commission pour avoir monté l'affaire : c'est joli. Et de peur de les perdre, s'empresse de toucher ces 12,000 francs, plus les 25,000 francs dus, soit en tout 37,000 francs. Malgré cette association en e-commandite, voilà donc le pauvre Jolivet dès le début de son opération démunie des fonds que cette association lui avait apportés, et forcément sans argent ses affaires périssent.

Pour masquer fin d'année ce remboursement forcé, Jolivet est obligé de faire le faux en écriture privé pour lequel il est en fuite, lequel a consisté à porter à Pertes et Profits la somme de 37,000 francs remboursée à Légasse au détriment des autres commanditaires. Quoique poursuivi par le guignon, il fallait, pour le bon renom de la maison Légasse, que Jolivet servît chaque année à ses commanditaires un dividende.

Cette manne céleste a duré quatre ans et M. Légasse étant commanditaire ou reconnu tel pour 40,000 francs, a touché de ce fait 12,000 francs.

Récapitulons et nous verrons la moralité de cette affaire interlope où Jolivet n'est qu'un instrument qui est obligé d'agir sans même savoir ce que l'on fait en son nom.

Le seul apport versé des commanditaires autres que Légasse et Jolivet, a donc été de 60,000 fr.

Sur cette somme Légasse se rembourse de ce qui était dû à M. Louis 25,000 fr. d'une petite commission de 12,000 puis de ses dividendes annuels 12,000

Ce qui fait un total de 49,000 fr.

Ajoutez à cela que pendant quatre ans le pauvre Jolivet a été obligé, pour le bon renom de la maison Légasse, de servir à ses autres commanditaires des dividendes pour 18,000 fr, ce qui porte à 67,000 francs les remboursements réels. La moralité de l'affaire est facile à déduire : on fait avoir à Jolivet 60,000 fr. mais on trouve le moyen de lui en faire cracher 67,000 sur lesquels M. Légasse se réserve 49,000 francs. Non seulement il ne perd pas un sou, contrairement aux autres commanditaires et créanciers, mais il se tait deux petites commissions se montant à 24,000 francs.

La sottise de Jolivet a été de s'enfuir,

d'avoir eu peur de faire de la prévention, car il n'y aurait pas un juré qui oserait le condamner quand son complice et surtout son instigateur, M. Louis Légasse, vient de profiter d'une ordonnance de non-lieu obtenue on ne sait trop dans quelles conditions.

Eh bien, amis Saint-Pierrais, voilà des agissements qui vous sont connus, à vous d'en faire votre profit. Vous en connaissez bien d'autres; et si Jolivet se décidait à venir purger sa contumace, il nous en apprendrait bien d'autres.

LES 200,000 FRANCS D'IMPÔTS NOUVEAUX

Cousturier a essayé de démentir la nouvelle que nous avons donnée dans notre dernier numéro, au sujet des impôts nouveaux.

Dans le **Journal officiel**, devenu sous son gouvernement, un organe politique au service du parti dont il est l'exécuteur des bonnes œuvres, et dans son journal officieux, **La Vigie**, il a balbutié des explications.

Mais ce démenti de Cousturier est sa condamnation. Ses explications constituent l'avoue le plus complet que nous puissions désirer.

Cousturier ne dit-il pas, en effet, « **qu'il est exact que des études viennent d'être effectuées, sur la demande du gouvernement, au sujet du remaniement du régime douanier ?** » Pourquoi Cousturier a-t-il demandé cette étude, s'il n'avait le désir d'augmenter nos charges ?

Cousturier nous parle d'un droit sur le sel qui serait prélevé à Saint-Pierre au lieu de l'être en France, mais dès l'origine, les services compétents lui avaient signalé le paiement de ce droit à Saint-Pierre comme le seul remède à apporter à notre situation budgétaire, si toutefois la Métropole veut consentir à nous faire ce sacrifice. Pourquoi alors a-t-il persisté à vouloir remanier le régime douanier ?

Nous maintenons de la façon la plus catégorique que Cousturier a voulu et veut encore surimposer les produits de première nécessité (**viandes fraîches, sucre, café, farine, charbon, hameçons**), éléver les taxes sur l'alcool et le tabac, créer l'enregistrement et le timbre, ce qui, en augmentant les frais de Justice, empêchera les petits de plaider contre les gros.

Cousturier n'a renoncé à son projet que **provisoirement**, pour la période électorale, parceque de bons apôtres ont été lui reprocher qu'il compromettait leur cause, parceque certains fonctionnaires, consultés par lui, ont eu la générosité de lui montrer que dans une période électorale, ouverte par lui, pour le triomphe de ses intérêts propres liés à ceux des Légasse, parler d'im-

pôts nouveaux était la plus grosse gaffe qu'il pouvait commettre.

Cousturier a renoncé provisoirement à ce projet, comme il a renoncé provisoirement seulement à réduire le chiffre des fournitures qui pourront être faites aux marins sur les livrets enrégistrés.

Il y a renoncé pour laisser passer la période électorale et ne pas nuire à ses amis. Tout cela reviendra, qu'on en soit sûr, si, le 2 avril prochain, Cousturier n'est pas balayé avec ses projets.

Ces impôts nouveaux sont dans ses intentions parcequ'ils font partie de son programme que nous retrouvons dans la « Dépêche Coloniale » du 25 novembre 1904.

L'achèvement des travaux du Barachois, creusage et curage (projet cher à Légasse).

L'établissement d'une ligne téléphonique entre Saint-Pierre et Langlade (projet Légasse)

La construction d'un wharf à Miquelon, indispensable pour les opérations d'embarquement et de débarquement des passagers, de la morue, et des marchandises diverses (projet Légasse)

L'établissement de l'industrie de la baleine (projet Légasse)

L'établissement d'installations frigorifiques pour la conservation de la boëtte (projet Légasse)

Il y a environ un mois et demi, Cousturier a reçu une lettre d'un homme d'affaires lui proposant d'établir des installations frigorifiques à Saint-Pierre moyennant le modeste versement immédiat de **cinq cent mille francs**, plus une subvention annuelle de cent mille francs.

Pour essayer de donner le change, Cousturier disait à l'un de nos amis à ce sujet : « **Je suis sûr qu'il y a Légasse derrière.** »

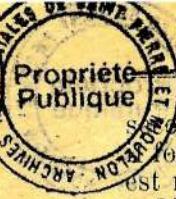
On ne peut avoir plus de toupet. Allons ! que Cousturier démente encore. Les électeurs lui répondront le 2 avril !

LES 20,000 FRANCS DE SECOURS

La chambre de Députés vient de voter 20,000 francs pour les pauvres des îles Saint-Pierre et Miquelon. Et c'est M. Légasse, c'est lui seul qui a obtenu ce magnifique secours » (Vigie du 19 mars 1905).

Du bluff encore, toujours du bluff, suivant la règle des Légasse.

La chambre a-t-elle voté ce secours de 20,000 francs ? c'est possible; en tout cas, aucun télégramme n'est venu nous l'apprendre. Et si le vote a eu lieu, il est à peine besoin de dire que Légasse y est à peu près étranger. Nous sommes déjà loin des 500,000 francs annoncés dans une dépêche sensationnelle affichée au Télégraphe Français. Est-ce que Légasse ne laissait pas entendre aussi qu'il avait réussi à fonder un comité de



sieurs ? Ce comité existe, en effet, et fonctionne même à merveille : Légasse est resté à la porte.

Si le secours de 20,000 francs a été déjà voté — ce qui est possible — il faut en remercier le Conseil municipal de Saint-Pierre, M. Daygrand, M. Delmont et leurs amis. En Conseil d'administration, avant même l'arrivée de Cousturier à Saint-Pierre. M. Daygrand avait demandé un secours de 20,000 francs pour parer aux premiers besoins de la population. M. Caperon avait même cablé dans ce sens. M. Daygrand, après une interview dans le « Matin », avait obtenu du ministre la promesse que ce secours serait porté à 50,000 francs. Le ministre a demandé à Cousturier un rapport à ce sujet. En vain M. Benâtre a insisté auprès du gouverneur pour que son rapport — qui n'avait pas besoin d'être long — fut envoyé par câble.

A Paris, un courant s'est créé autour de Saint-Pierre grâce à M. Daygrand et Delmont ; le comité qu'ils ont réussi à former, composé de hautes personnalités, pouvait exercer une certaine influence sur les pouvoirs publics et sur la Chambre, influence qui se fait bien sentir à l'heure actuelle — Les fêtes qu'il a données, les brillantes conférences de notre ami Delmont ont éveillé l'intérêt, excité les sympathies, intéressé les hommes politiques.

Quant à Légasse, il se réfugiait à « L'Action » pour y étaler sa prose. Un homme si influent, un catholique si pratiquant se confier à « L'Action », le journal le plus anticlérical de France, le journal qui organise des manifestations contre les prêtres dans les églises. Allez douter après cela de la sincérité des sentiments de Légasse, de son amour de la vérité, de son désintéressement et des autres balançoirs de la Vigie.

La lyre de la « Vigie »

Elle a quatre cordes :

Corde N° 1 — Louis Légasse est l'apôtre du prolétariat saint-pierrais, la providence des pauvres. Lui accapareur, lui tyranneau, lui monopolisateur, allons donc ! C'est un ange, un agneau ; il se dépouille littéralement pour ses pauvres, il leur donne tout, tout. Et on l'attaque, et on l'insulte ! Oh ! les lâches !

Corde N° 2 — L'abbé Légasse est un martyr. Il a quitté les larmes aux yeux ses chers fidèles de Saint-Pierre, il s'est exilé, le pauvre, il a battu les monts et les plaines, les villes infernales et les paisibles campagnes, il a affronté mille périls, mille dangers, pour recueillir une somme, une grosse somme, nous ne savons pas laquelle, personne ne le saura jamais. Et on l'attaque, on l'insulte, on insulte un prêtre ! Oh ! les lâches !

Corde N° 3 — On attaque la religion, on ne veut pas d'une église où les mères viendront pleurer et chercher un peu de consolation, une église en ciment armé, car Dieu ne visite que celles-là. Oh ! les lâches !

Corde N° 4 — Le Réveil insulte tout le monde, hommes, femmes, enfants, les prêtres, les magistrats (ohé ! M. Caperon ! Ohé ! M. Siegfriedt ! Ohé ! M. Sazie, M. Michas !) Légasse a été le bienfaiteur de tous les gens du Réveil. Combien d'entre eux seraient encore à acheter, si Légasse voulait (Dame, il achète donc les gens, Louis Légasse ?)

Concert des quatre cordes — On attaque l'apôtre du prolétariat, le martyr de la foi en le ciment armé, on attaque la religion. La « Vigie » est là maintenant. Et si l'on dit encore que Légasse est un accapareur qui a fait plus de mal au pays que deux mauvaises pêches ; si l'on dit que l'abbé Légasse aurait dû au moins donner le chiffre des sommes recueillies au nom de ses fidèles ; que s'il veut une église en ciment armé c'est que l'opération doit beaucoup rapporter aux Légasse ; si l'on continue à dire de ces dures vérités, la « Vigie », défenseur des pauvres, démolira tout et écrabouillera tous ces hérétiques.

Saint-Pierrais, prenez garde, ou vous marcherez derrière Légasse comme des chiens en laisse, ou vous serez pulvérisés. — Cruelle alternative !

PAUVRES SAINT-PIERRAIS

Pauvres Saint-Pierrais ! Ils continuent à ne pas trouver grâce devant la Vigie ; à entendre cet organe de la légasserie, ils seraient encore au biberon à 25 ans.

Ils n'auraient pas de pensées et ils seraient incapables d'avoir un journal et d'y écrire. Comme si la liberté de la pensée, comme celle d'écrire dans les grands journaux de Paris et de la province, ne leur appartenait pas. Avec cela qu'ils s'en privent.

Et ces deux Saint Pierrais qui ont été maires et députés de Granville et de Saint-Servan, dont l'un sera sénateur de la Manche cette année ? Quoique nés sur notre rocher aride, ont-ils quelque valeur ?

A croire la Vigie, ce seraient nos amis qui auraient organisé ces manifestations vexatoires pour la population et qui ont occasionné des condamnations à leurs auteurs.

Ce sont encore nos amis qui ont été condamnés pour injures et voies de fait ?

Et cette femme aux cheveux blancs, respectable entre toutes, qui a été insultée au départ de M. Delmont ! C'est encore un de nos amis qui a commis ce manque d'éducation française.

Et ces pauvres mères de famille que l'on accuse d'envoyer leurs enfants dé-

guenillés à l'église ! Est-ce encore vrai ? Quand on sait que la Saint-Pierraise est la propriété par excellence.

Drôle de manière d'écrire l'histoire, que d'attribuer aux autres ses propres méfaits et, après de telles condamnations, d'osier s'intituler **les amis du calme, de la paix, de la tranquillité publique, tous ennemis des agitations stériles**.

C'est se moquer des gens, c'est aussi sérieux que de parler des prairies du Grand Colombier.

Les Nita, les Lustucru, les faux Saint-Pierrais, les Petit Figaro etc., collaborateurs de la Vigie, n'ont point à s'enorgueillir de leurs faux nez, ils sont bien démasqués malgré leur déguisement de carême.

Légasse et les Impôts

La subvention postale se chiffrait par 68.000 francs et elle était suffisante. Elles s'élève aujourd'hui à 100.000 fr.

Qui en profite ? Légasse.

Qui paye ? Vous les contribuables et savez-vous comment ? Pour solder les 32.000 francs, on a augmenté les droits sur les alcools et les tabacs.

L'emprunt pour le creusage du Barachois coûte à la colonie 41.000 francs par an. Qui paye ? Vous encore, pauvres contribuables. Qui en profite ? Légasse, Légasse seul.

Il a été question, après l'incendie de l'Eglise et du Palais de justice d'un emprunt de 300.000 francs pour réédifier ces deux bâtiments.

Qui proposait cet emprunt ? l'abbé Légasse, Louis Légasse. Qui en aurait profité ? Légasse seul, encore.

Et pourquoi, maintenant, Légasse a-t-il fait dissoudre le conseil municipal ? Parce qu'il en veut un, à sa dévotion, comme l'ancien, à qui il donnerait des ordres, comme à l'ancien, et il n'y perdrait rien. Et vous, électeurs, qu'y gagneriez-vous ? En 1904 vous vous êtes affranchis ; est-ce qu'en 1905 vous laisseriez le talon de sa botte se poser sur vos têtes ? Le siècle des autocrates est passé, et vous montrerez une fois de plus, que vous ne voulez pas de maître et quel maître !

INFORMATION

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que notre collaborateur et ami, M. Eugène Grelé, rédacteur en chef du « CALVADOS » a été élu à l'unanimité membre titulaire de l'Académie des Sciences, Arts et Lettres



de Caen en remplacement de M. Bret, ancien préfet du Calvados, décédé.

M. E. Grelé doit ce nouveau succès à ses nombreux travaux littéraires et en particulier à son très important ouvrage sur **Barbey d'Aurevilly, sa vie et son œuvre**.

Nous adressons à notre jeune collaborateur nos sincères félicitations.

L'actualité politique nous oblige d'ajourner à un prochain numéro la chronique de quinzaine de M. E. Grelé.

Une perle ineffable de la Vigie

Hypocrites et imbéciles des gens qu'on voit **chaque jour** à la messe et qui ne craignent pas de violer tous les principes de la religion qu'ils professent ou qu'ils ont l'air de professer — en insultant lâchement des prêtres.

Désidément la pauvre Vigie voit rouge, c'est chaque jour à la messe et à l'église que se refugieraient les hypocrites et les imbéciles, ce n'est donc pas difficile de les connaître et de les trouver.

Voilà la tolérance religieuse de la Vigie qui insulte ceux et celles qu'elle s'était chargée de défendre.

Honni soit qui mal y pense.

L'INFIME MINORITÉ du Conseil Municipal

Grand émoi que MM. Poirier et Lavirière se soient dévoilés dans une affiche **de grands administrateurs**. On ne s'en serait guère douté aux séances du Conseil municipal, tant leur attitude était silencieuse et embarrassée. A tout leur esprit d'escalier, on peut objecter qu'ils ont été une triste représentation de ce que doit être une opposition au sein d'une assemblée. Quant à leurs prétentions financières, ils en sont aussi ignorants que de connaître le moindre mot d'administration communale.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Des administrateurs de pacotille, ayant quelque chose de malhonnête dans leurs agissements, prétendent en cours de période électorale jeter un discrédit sur le Conseil municipal qu'ils ont illégalement dissous en établissant la situation financière de la commune de Saint-Pierre.

De tels procédés sont le fait d'une administration malhonnête parcequ'il lui est fait un devoir de garder la plus stricte neutralité.

Malgré cela, nous défions le sieur Cousturier de pouvoir définir que la municipalité sortante soit en plus mauvaise situation que celle qui a eu le malheur d'être gérée par M. Marie Lefèvre.

La municipalité Lefèvre laissait comme situation obérée: Dettes et dépenses engagées 29,753 fr. 05

Actuellement, le chiffre de la dette municipale est de 30,134 francs; on peut donc dire que c'est le chiffre des dettes de l'ancienne municipalité qui est resté impayé. M. Cousturier, avec son monocle, serait-il capable de prouver le contraire?

CE QU'ON IGNORE:

C'est que M. Cousturier, qui veut faire tant de réclame électorale au sujet des 20,000 francs de secours obtenus par M. Daygrand, est le seul à s'être opposé aux 50,000 francs promis par le ministre.

Voilà les sentiments philanthropiques de ce courtier électoral nouveau genre.

La Vigie et les pauvres

La Vigie est le grand défenseur des pauvres; ils s'appellent Louis Légasse, Christophe Légasse et Cousturier, car, jusqu'ici, elle n'a défendu que ceux-là. Drôle de pauvres, tout de même.

LES INDÉPENDANTS

« Il s'est groupé autour de Légasse un groupe de gens fiers, indépendants, ne relevant de personne et ne demandant rien à Légasse ni à d'autres »

(Vigie du 22 mars 1905)

Éleclieurs, vous cherchez sur la liste Légasse les gens fiers, indépendants, ne relevant de personne et ne demandant rien ni à Légasse, ni à d'autres. Et vous les compterez, vous qui savez les distinguer.

QUESTIONS INDISCRÈTES

M. l'abbé Légasse a-t-il fait lire en chaire par M. l'abbé Frappart, en mai 1904, à l'approche des élections municipales, que l'église serait en bois, comme le désirait la population?

L'a-t-il écrit?

L'a-t-il fait lire?

PETITES CONTRADICTIONS

La Vigie en première page Louis Légasse qui a obtenu 20,000 fr. pour les pauvres de Saint-Pierre, Louis Légasse est le grand protecteur des pauvres Saint-Pierrais, de ces pauvres si misérables que c'est en guenille que leurs enfants vont à la messe. Quel grand homme! et quel philanthrope.

La Vigie en troisième page — Les St-Pierrais n'ont pas besoin de secours. Ils ne demandent que du travail. Ce ne sont pas des mendians.

POURQUOI?

M. l'abbé Légasse n'a pas donné un sou aux pauvres durant cet hiver.

Pourquoi, aujourd'hui, avec une immmodestie qui n'a rien de chrétien, fait-il annoncer qu'il a envoyé **mille francs** de secours?

Pourquoi ne pense-t-il qu'aujourd'hui aux malheureux de la colonie?

Pourquoi? Pourquoi?

A NEMO

Malgré tout notre désir d'être agréable à notre correspondant, nous ne pouvons reproduire son article humoristique. Cette communication très intéressante s'attaque trop à la vie privée de parvenus d'une vanité ridicule, qui serait trop amusante pour la galerie si l'on en connaissait les détails et les travers.

DERNIÈRE HEURE

Au moment de mettre sous presse, on nous prie de faire savoir que le vapeur BURGUNDIA est parti de Saint-Malo, ce matin, avec 1000 passagers.

LIQUE ANTI-ALCOOLIQUE

Ce soir à 8h. 1/2, 11^{me} réunion des membres de la Ligue.

Au programme: Le Cid.—Conférence-lecture.—Intermèdes. La carte de l'année courante sera exigée à l'entrée.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.